



## Projet de programme de travail

Dates	Groupe de rédaction
<b>Lundi 4 septembre</b> 09 h 00-12 h 00 et 13 h 30-17 h 30	<b>1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– Le groupe de rédaction de l'organe intergouvernemental de négociation sera invité à adopter l'ordre du jour et à approuver le programme de travail.</li></ul> <b>2. Réunions informelles du groupe de rédaction concernant les articles suivants du texte du Bureau pour la convention, l'accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (CA+ de l'OMS) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Articles 4 (Prévention des pandémies et surveillance de la santé publique) et 5 (Renforcement de la prévention et de la préparation face aux pandémies au moyen d'un principe « Une seule santé »)</b></li><li>• <b>Article 11 (Codéveloppement et transfert de technologie et de savoir-faire)</b></li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>– Les cofacilitateurs respectifs pour chaque article poursuivront les consultations informelles sur les articles susmentionnés.</li></ul>
<b>Mardi 5 septembre</b> 09 h 00-12 h 00 et 13 h 30-18 h 00	<b>2. Réunions informelles du groupe de rédaction concernant les articles suivants du texte du Bureau pour la convention, l'accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (CA+ de l'OMS) (suite) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Article 9 (Recherche et développement)</b></li><li>• <b>Article 13 (Chaîne d'approvisionnement et logistique)</b></li><li>• <b>Article 12 (Accès et partage des avantages)</b></li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>– Les cofacilitateurs respectifs pour chaque article seront invités à mener les consultations informelles sur les articles susmentionnés.</li></ul>

Dates	Groupe de rédaction
<p><b>Mercredi 6 septembre</b> 09 h 00-12 h 00 et 13 h 30-16 h 30</p>	<p><b>2. Réunions informelles du groupe de rédaction concernant les articles suivants du texte du Bureau pour la convention, l'accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (CA+ de l'OMS) (suite) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Article 12 (Accès et partage des avantages)</b></li></ul> <p>– Les cofacilitateurs respectifs pour chaque article seront invités à mener les consultations informelles sur les articles susmentionnés.</p> <p><b>3. Prochaines étapes</b></p> <p>– Les cofacilitateurs fourniront des informations sur les progrès réalisés dans le cadre des réunions informelles et le groupe de rédaction de l'organe intergouvernemental de négociation sera invité à discuter de la voie à suivre.</p> <p><b>4. Rapport de la réunion</b></p> <p>– Le groupe de rédaction de l'organe intergouvernemental de négociation sera invité à examiner un projet de rapport exposant les principales conclusions de la réunion.</p> <p><b>5. Clôture de la session</b></p>

= = =